

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22011

présenté par

M. Gouttefarde, Mme Bagarry, M. Blanchet, Mme Bureau-Bonnard, Mme Brulebois, M. Cabaré,
M. Claireaux, M. Damaisin, M. Daniel, Mme Do, M. Eliaou, Mme Fontenel-Personne,
M. Gaillard, M. Girardin, M. Le Gac, Mme Goulet, M. Pellois, Mme O'Petit, Mme Provendier,
Mme Rossi et M. Zulesi

ARTICLE 46

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.